



VILLE DE TARARE

DGS22-33\_20220713\_ MARCHÉ PUBLIC ETUDES REVISION GENERALE  
DU PLU

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Publié le 13/07/2022

ID : 069-216902437-20220713-DGS22\_33-AR

Breacr  
Levraut

## Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE D'ÉTUDES POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE TARARE

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R. 2113-4 à R. 2113-6,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu le budget primitif 2022,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 4 avril 2022,

Vu la date limite de remise des offres du 6 mai 2022 à 12 heures,

Vu le rapport d'analyse des offres du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant la nécessité de confier à un bureau d'études les études relatives à la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Tarare,

Considérant qu'à l'issue de la consultation passée selon la procédure adaptée, les offres présentées respectivement pour le lot n°1 (pilotage et mise en œuvre de la procédure de révision) par l'atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA) domicilié 45 quai Rambaud 69002 Lyon et pour le lot n°2 (étude complémentaire et expertise sur les risques géologiques sur la commune) par la société Alp'georisques domiciliée ZI 52 rue du Moirond bâtiment Magbel 38420 Domene sont apparues comme les mieux-disantes,

### DÉCIDE

**Article 1 :** De conclure un marché public à procédure adaptée (Mapa) d'études pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la Ville de Tarare, réparti en deux lots :

- lot n°1 d'un montant total de 73 900 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle) avec l'atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA)
  - lot n°2 d'un montant total de 18 858 € HT (tranche ferme) avec la société Alp'georisques
- soit pour un montant total de 92 758 € HT.

**Article 2 :** Les crédits sont inscrits au budget communal 2022 en section d'investissement.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture le 13-07-2022
- Publiée le 13-07-2022

Le Maire, Bruno PEYLACHON



Fait à Tarare  
Le 13 juillet 2022

Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON

